



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Add.1/Rev.1
3 juin 2010

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

GRUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

Neuvième réunion (suite)
Montréal, 10-16 juillet 2010
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS D'ORGANISATION

Ordre du jour provisoire annoté

1. Au paragraphe 2 de sa décision IX/12, la Conférence des Parties a réitéré ses instructions au Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, de terminer l'élaboration et la négociation du régime international sur l'accès et le partage des avantages dans les meilleurs délais possibles, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties. Au paragraphe 5 de cette même décision, elle a décidé que le Groupe de travail se réunirait à trois reprises avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

2. Au paragraphe 7 de la décision, la Conférence des Parties a décidé en outre que « dans la limite des ressources disponibles, chacune de ces réunions du Groupe de travail se tiendra pendant une durée de sept jours consécutifs et que le but de ces réunions du Groupe sera le suivant, sauf proposition contraire des Parties à la réunion et à moins que le Bureau n'en décide autrement en consultation avec les coprésidents :

« a) *Septième réunion* : Négociation des textes exécutoires sur l'objectif, le champ d'application, la conformité, le partage juste et équitable, l'accès;

« b) *Huitième réunion* : Négociation des textes exécutoires sur la nature, les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le renforcement des capacités, la conformité, le partage juste et équitable, l'accès;

« c) *Neuvième réunion* : Consolidation de tous les textes exécutoires élaborés aux septième et huitième réunions du Groupe de travail. »

3. La septième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages a eu lieu à Paris, du 2 au 9 avril 2009, la huitième réunion du Groupe de travail s'est tenue à Montréal, du 9 au 15 novembre 2009, et la première partie de la neuvième réunion du

* UNEP/CBD/WG-ABS/9/1.

Groupe de travail s'est déroulée à Cali, en Colombie, du 22 au 28 mars 2010. Le 28 mars, le Groupe de travail a décidé de suspendre la réunion et de poursuivre sa neuvième réunion à une date ultérieure.

4. La suite de la neuvième réunion du Groupe de travail se tiendra à Montréal, du 10 au 16 juillet 2010. Des informations sur la logistique de la réunion, concernant notamment l'inscription, les renseignements de voyage, les exigences relatives aux visas, l'hébergement et d'autres questions connexes seront réunies dans un document intitulé « Note d'information à l'intention des participants », publié sur le site web du Secrétariat, à l'adresse : <http://www.cbd.int/doc/réunions>.

5. Les documents pour la réunion sont énumérés à l'annexe I et sont publiés sur le site web du Secrétariat, à la même adresse que celle indiquée ci-dessus.

POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. Les coprésidents du Groupe de travail procéderont à l'ouverture de la réunion. Aucune allocution officielle ne sera prononcée, puisqu'il s'agit de la suite de la neuvième réunion du Groupe de travail.

POINT 2. QUESTIONS D'ORGANISATION

2.1. Bureau

7. La réunion sera présidée par M. Fernando Casas, de Colombie, et M. Timothy Hodges, du Canada, qui ont été élus coprésidents du Groupe de travail par la Conférence des Parties, dans sa décision VIII/4. Le Bureau de la Conférence des Parties servira de Bureau du Groupe de travail. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, le Bureau désignera un de ses membres au poste de rapporteur.

2.2. Adoption de l'ordre du jour

8. Le Groupe de travail souhaitera peut-être adopter son ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Rev.1) qui a été établi par le Secrétariat, en étroite collaboration avec les coprésidents, conformément à la décision IX/12.

2.3. Organisation des travaux

9. La réunion débutera par une séance plénière. Les coprésidents informeront la plénière des résultats de leurs consultations menées auprès des Parties, des régions et des parties prenantes, les 8 et 9 juillet, et de leurs discussions avec le Bureau. Les coprésidents comptent acheminer rapidement la réunion vers des travaux de groupe, utilisant un modèle de groupe interrégional de type Cali (c'est-à-dire, le « cadre de Vienne-plus » utilisé dans la première partie de la neuvième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages), pour faire avancer les négociations. Le groupe interrégional disposera de trois jours pour mener à bien ses travaux, avant une évaluation en plénière par le Groupe de travail dans la matinée du quatrième jour de la réunion, afin de s'assurer que le processus est bien avancé. Des séances plénières supplémentaires seront organisées, en tant que de besoin. En gardant ces considérations à l'esprit, un calendrier indicatif est joint à l'annexe II ci-dessous. Selon la pratique habituelle, les coprésidents fourniront une note explicative avant la réunion, ainsi qu'une note contenant des nouvelles orientations révisées, qui tiennent compte des débats menés à Cali et des consultations ultérieures.

10. Des services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles des Nations Unies pendant les séances plénières de la réunion.

POINT 3. FINALISATION DU RÉGIME INTERNATIONAL SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES

11. Conformément à la décision IX/12, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages parachèvera l'élaboration et la négociation du régime international dans les meilleurs délais possibles, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

12. Lors de la première partie de la neuvième réunion, le Groupe de travail a convenu de mener des négociations à partir d'un projet de Protocole déposé par les coprésidents, en vue de finaliser les négociations concernant le régime international. Le Groupe de travail a également convenu de joindre le projet de protocole des coprésidents à l'annexe du rapport de la première partie de la réunion, sous forme d'annexe I, comprenant une note de bas de page expliquant que le texte, qui n'avait pas été négocié, reflétait les efforts prodigués par les coprésidents pour élaborer les éléments d'un projet de protocole, sans préjudice du droit des Parties à apporter des amendements et faire des ajouts au texte. D'autre part, plusieurs propositions de textes exécutoires reflétant les points de vue des Parties figurent dans le rapport de la première partie de la neuvième réunion du Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-ABS/9/3), qui sera examiné par le Groupe de travail lors de la suite de la neuvième réunion.

13. De plus, des documents pertinents qui avaient été mis à la disposition des précédentes réunions du Groupe de travail sont aussi disponibles pour la suite de la neuvième réunion, comme suit :

a) Le rapport de la huitième réunion du Groupe de travail (UNEP/CBD/WG-ABS/8/8), qui comprend les résultats des septième et huitième réunions du Groupe de travail sur le régime international d'accès et de partage des avantages (annexe I) et des propositions de texte exécutoire laissées en suspens aux fins d'examen à la neuvième réunion du Groupe de travail (annexe II);

b) L'annexe I de la décision IX/12 est disponible dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/7/7;

c) Les rapports des trois réunions des groupes d'experts, qui examinent respectivement « les concepts, les termes, les définitions de travail et les approches sectorielles », « la conformité » et « les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques », sont disponibles dans les documents UNEP/CBD/WG-ABS/7/2, UNEP/CBD/WG-ABS/7/3 et UNEP/CBD/WG-ABS/8/2, respectivement;

d) Un bref document d'étude de « l'histoire de la notion de ressources génétiques », qui retrace l'apparition et l'évolution de cette notion, dans les domaines suivants : a) Les collections *ex situ*, telles que les banques de gènes et les bases de données génétiques; b) La bio-économie, c'est-à-dire, le marché mondial concurrentiel émergent, fondé sur les ressources génétiques; c) Les avancées rapides de la biotechnologie et de la biochimie modernes, notamment la génomique, la protéomique et la biologie synthétique, est disponible dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/1;

e) Les études techniques réalisées, en réponse à une demande de la Conférence des Parties (paragraphe 13 de la décision IX/12), initialement mises à la disposition de la septième réunion du Groupe de travail, à titre de documents d'information.

14. Les rapports des consultations régionales menées avant la première partie de la neuvième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages à Cali, sont également disponibles dans les documents d'information UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/2 à INF/5.

15. Enfin, il convient de noter que la neuvième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones s'est déroulée à New York, du 19 au 30 avril 2010. L'Instance a fait

plusieurs recommandations pertinentes pour les négociations concernant le régime international. Ces recommandations sont disponibles dans le document UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/6. De plus, le rapport sur la consultation internationale d'experts des communautés autochtones et locales sur l'accès et le partage des avantages et l'élaboration d'un régime international (UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/9), initialement mis à la disposition la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages, est aussi disponible pour la suite de la neuvième réunion.

POINT 4. AUTRES QUESTIONS

16. Au titre de ce point, les participants souhaiteront peut-être soulever d'autres questions pertinentes liées au thème de la réunion.

POINT 5. ADOPTION DU RAPPORT

17. Le Groupe de travail examinera et adoptera son rapport, à partir du projet de rapport de la réunion que lui présentera le rapporteur.

POINT 6. CLÔTURE DE LA RÉUNION

18. Il est prévu que la réunion soit clôturée à 18 heures, le vendredi 16 juillet 2010.

Annexe I

**DOCUMENTATION POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL
À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Rev.1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/WG-ABS/9/1/Add.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/WG-ABS/9/2	Regroupement des communications soumises concernant le préambule, les définitions et le texte, aux fins d'intégration à l'annexe II du rapport de la huitième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/9/3	Rapport de la première partie de la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/1	Document d'analyse de l'historique de la notion de « ressources génétiques »
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/2	Rapport des consultations régionales à l'intention de l'Asie
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/3	Rapport des consultations régionales à l'intention du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/4	Rapport des consultations régionales à l'intention de l'Europe centrale et de l'Est
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/5	Rapport des consultations régionales à l'intention des pays du Pacifique
UNEP/CBD/WG-ABS/9/INF/6	Recommandations issues de la neuvième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, pertinentes pour les négociations concernant le régime international d'accès et de partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/8/2	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques
UNEP/CBD/WG-ABS/8/8	Rapport de la huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages
UNEP/CBD/WG-ABS/7/2	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur les concepts, les termes, les définitions de travail et les approches sectorielles
UNEP/CBD/WG-ABS/7/3	Rapport de la réunion du Groupe d'experts juridiques et techniques sur la conformité dans le contexte du régime international d'accès et de partage des avantages

/...

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
UNEP/CBD/WG-ABS/7/7	Annexe I à la décision IX/12
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/2	Étude sur l'identification, le suivi et la surveillance des ressources génétiques
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 1	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 2	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/3/Partie 3	Étude sur le lien entre le régime international et les autres instruments internationaux qui régissent l'utilisation des ressources génétiques : le Système du Traité sur l'Antarctique et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/4	Étude comparative des coûts réels et de transaction associés au processus d'accès à la justice dans toutes les juridictions
UNEP/CBD/WG-ABS/7/INF/5	Étude sur la conformité dans le contexte du droit coutumier des peuples autochtones et des communautés locales, du droit interne dans tous les territoires, et du droit international
UNEP/CBD/WG-ABS/5/INF/9	Rapport de la consultation internationale d'experts des communautés autochtones et locales sur l'accès et le partage des avantages et l'élaboration d'un régime international

Annexe II

**ORGANISATION DES TRAVAUX PROPOSÉE POUR LA NEUVIÈME RÉUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE SUR L'ACCÈS ET LE
PARTAGE DES AVANTAGES**

	<i>Plénière</i>	<i>“Cadre de Vienne”</i>
<i>Samedi 10 juillet 2010</i> 10 h à 13 h 15 h à 18 h	Point 1. Ouverture de la réunion. Point 2. Questions d'organisation: 2.1. Bureau; 2.2. Adoption de l'ordre du jour; 2.3. Organisation des travaux. Point 3. Finalisation du régime international sur l'accès et le partage des avantages.	 Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Dimanche 11 et lundi 12 juillet 2010</i> 10 h à 13 h 15 h à 18 h		Point 3 (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Mardi 13 juillet 2010</i> 10 h à 13 h 15 h à 18 h	Examen des progrès accomplis	 Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Mercredi 14 et jeudi 15 juillet 2010</i> 10 h à 13 h 15 h à 18 h		Point 3 (<i>suite</i>) Point 3 (<i>suite</i>)
<i>Vendredi 16 juillet 2010</i> 10 h à 13 h	Point 3 (<i>suite</i>)	
<i>Vendredi 16 juillet 2010</i> 15 h à 18 h	Point 4. Autres questions. Point 5. Adoption du rapport. Point 6. Clôture de la réunion.	
